



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 21 septembre 2018

N°s 01-1/01-2/01-3/01-4/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/
12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/
29/30/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/
47/48/49/50

Mardi
2 octobre 2018
N° 445

TABLE DES MATIERES

Délibérations de la Commission permanente du 21 Septembre 2018

N° de dossier	TITRE	Page écran
1-1	GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 523 260 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 83837 D'UN MONTANT DE 1 046 500 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 39 LOGEMENTS « LE PONT FERON » A FLERS	6
1-2	GARANTIE D'EMPRUNT LOGIS FAMILIAL – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 983 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 85234 D'UN MONTANT DE 1 966 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 104 LOGEMENTS A ARGENTAN	6
1-3	GARANTIE D'EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 245 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 79789 D'UN MONTANT DE 490 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS A MOULINS-LA-MARCHE	6
1-4	GARANTIE D'EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 270 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 84473 D'UN MONTANT DE 540 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS A LONGNY LES VILLAGES	7
2	OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LES AMENDES DE POLICE)	7
3	RESCINDEMENT D'IMMEUBLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES	8
4	AMENAGEMENT FONCIER - SUBVENTIONS POUR LES ECHANGES PARCELLAIRES	8
5	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	8
6	AIDES AU TOURISME	9
7	SOLIDARITE TERRITORIALE	9
8	ÉTUDES ET PRESTATIONS POUR MISE EN OEUVRE DU PLAN NUMÉRIQUE ORNAIS	10
9	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET	11
10	TARIFS DE RESTAURATION 2019 DANS LES COLLEGES PUBLICS	11
11	EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	11
12	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	12
13	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE	13
14	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - FESTIVAL	13

N° de dossier	TITRE	Page écran
15	SAISON JEUNE PUBLIC 2017-2018 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE ET CDC ANDAINE-PASSAIS	14
16	COMMUNES D'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE ET D'AUBE ; COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO, COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON : SUBVENTIONS POUR MEDIATHEQUES	14
17	PROGRAMME SPORT (931) EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)	14
18	AIDES A LA JEUNESSE (9327) BOURSES JEUNESSE	15
19	SITUATION FINANCIERE AU 31 AOUT 2018	15
20	REPARTITION DES RESSOURCES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) POUR 2018	16
21	MARCHES A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX DE PEINTURE/RENETES DE SOLS DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX, LES COLLEGES PUBLICS ORNAIS ET LES CENTRES D'INCENDIES ET DE SECOURS DU SDIS DE L'ORNE - AVENANT N°1 AU MARCHE N°15-082 CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GAGNEUX DECORS ALENCON	16
22	MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE LOGICIEL DE GESTION DE MEDIATHEQUES (ORPHEE)	16
23	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	17
24	RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTE DEPARTEMENTALE N° 924, COMMUNE D'ECOUCHE-LES-VALLEES	17
25	RETROCESSION : RD 924, PROPRIETE BATIE SEVRAI - INDEMNISATIONS RD 924, DEVIATION NORD DE FLERS	18
26	AMENAGEMENT FONCIER - CONSTITUTION DE COMMISSIONS INTERCOMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER	18
27	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	18
28	POLITIQUE CONTRAT DE VILLE	22
29	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	23
30	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL ET DES POLITIQUES DE L HABITAT	23
31	<i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UN AUTRE CHEMIN POUR APPRENDRE"</i>	<i>Retiré</i>
32	REFECTION D'UN OUVRAGE D'ART SOUS LA VOIE COMMUNALE 17 - VOIE VERTE BRIOUZE/BAGNOLES-EN-NORMANDIE	23
33	AIDES A L'AGRICULTURE	23
34	HARAS NATIONAL DU PIN - CONVENTION D'UTILISATION PARTAGÉE DE L'HIPPODROME DE LA BERGERIE AVEC LA SOCIÉTÉ DES COURSES DU PIN	26
35	AIDE A UNE MANIFESTATION EQUESTRE	26
36	MAINTENANCE DES ESPACES VERTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE	27
37	PLAN NUMÉRIQUE ORNAIS - CONVENTION À PASSER AVEC ÉNEDIS, TE61 ET ORNE MÉTROPOLE TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'UTILISATION DE SUPPORTS BASSE ET HAUTE TENSION	28

N° de dossier	TITRE	Page écran
38	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	28
39	COLLEGE GEORGES BRASSENS D'ECOUCHE LES VALLEES - MISE EN CONFORMITE DES SALLES, REAMENAGEMENT DE L'ESPACE LAVIERIE ET EXTENSION DU REFECTOIRE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX	28
40	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES A RECRUTEMENT INTERDEPARTEMENTAL - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 - EURE, SARTHE ET CALVADOS	29
41	RELAIS D'SCIENCES DE CAEN - FETE DE LA SCIENCE 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION	30
42	CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DES REPAS DU COLLEGE JEAN ROSTAND PAR LE LYCEE GABRIEL D'ARGENTAN	31
43	FESTIVAL JAZZ EN OUCHE 2018	31
44	SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTERAIRE	31
45	MISSION MUSIQUES ACTUELLES	31
46	SAISON CULTURELLE JEUNE PUBLIC 2018-2019 CONVENTIONS DE PARTENARIAT	31
47	REORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	32
48	OPERATIONS ARCHEOLOGIQUES - MODIFICATION DU BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION	32
49	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	32
50	DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	33

DELIBERATIONS

DE LA

COMMISSION

PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 21 SEPTEMBRE 2018

D. 01-1 – GARANTIE D’EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 523 250 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 83837 D’UN MONTANT DE 1 046 500 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 39 LOGEMENTS, « LE PONT FERON » A FLERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 523 250 € représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 1 046 500 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°83837, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 39 logements, « Le Pont Féron » à Flers.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 01-2 – GARANTIE D’EMPRUNT LOGIS FAMILIAL – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 983 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 85234 D’UN MONTANT DE 1 966 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 104 LOGEMENTS A ARGENTAN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 983 000 € représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 1 966 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par le Logis Familial, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°85234, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 104 logements à Argentan.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 01-3 – GARANTIE D’EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 245 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 79789 D’UN MONTANT DE 490 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS A MOULINS-LA-MARCHE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 245 000 € représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 490 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la Sagim, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°79789, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements à Moulins-la-Marche.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 01-4 – GARANTIE D’EMPRUNT SAGIM – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 %, SOIT 270 000 €, SUR LE CONTRAT DE PRET N° 84473 D’UN MONTANT DE 540 000 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS A LONGNY-LES-VILLAGES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d’accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 270 000 €, représentant 50% d’un emprunt d’un montant de 540 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la Sagim, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°84473, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt, faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 18 logements à Longny-aupérche.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 02 – OPERATIONS DE SECURITE FINANCEES PAR LE FAL (RECETTES PROCUREES PAR LES AMENDES DE POLICE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d’accorder les subventions détaillées dans les tableaux ci-après :

1 – Installation d’abribus

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Courgeon	Installation d’un abribus supplémentaire rue du Verger dans le bourg	11/06/18	2 803 €	50 %	1 402 €

2 – Aménagements physiques visant à faire ralentir les véhicules

<i>Collectivité demandeuse</i>	<i>Libellé des travaux</i>	<i>Date de délibération du conseil délibérant</i>	<i>Montant des travaux éligibles HT</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention</i>
Fontaine les Bassets	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 13/13°)	07/03/18	40 000 €	31 %	12 400 €
Lignou	Aménagement de sécurité dans le bourg (RD 856/ VC 3)	30/04/18	40 000 €	31 %	12 400 €
Landisacq	Sécurisation de la traversée du bourg (RD 924)	29/05/18	40 000 €	31 %	12 400 €
		Sous total	120 000 €		37 200 €

Total général	122 803 €		38 602 €
----------------------	------------------	--	-----------------

ARTICLE 2: de demander aux collectivités territoriales bénéficiaires d'adresser au Département le décompte définitif des dépenses à la fin des travaux.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 03 – RESCINDEMENT D'IMMEUBLES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à la Commune de Chemilli une subvention non forfaitaire de 3 031 € pour la démolition d'un immeuble en bordure de la RD 275 dans le bourg.

La dépense engagée sera prélevée au chapitre 204 – rescindement d'immeubles sur RD, à l'imputation B 4200 204 204142 621 (bâtiments et installations) du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 04 – AMENAGEMENT FONCIER – SUBVENTIONS POUR LES ECHANGES PARCELLAIRES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à MM. Gérald PERIGAULT, Fernand CHENEL et à M. et Mme Bernard LECONTE les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe à la délibération dans le cadre des échanges et cessions d'immeubles ruraux.

Les crédits correspondants, soit 3 301 € (1 021 € + 1 463 € + 817 €), seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 de l'autorisation de programme B4400 I 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 05 – INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 7 étudiants figurant dans le tableau ci-dessous, pour leur stage effectué dans l'Orne du 23 avril au 3 juin 2018

Nom et adresse de l'étudiant	Lieu de stage	Montant en €
Mme Aurélie CLANET 7, place Villers 14000 - CAEN	Service des Urgences de l'Hôpital d'Alençon	200
Mme Maud JULIEN Lieu-dit Les Salles 61450 - BANVOU	Cabinet du Dr LEROY à Domfront	200
M. Vincent MARY Lieu-dit Champ Gérard 61500 - SEES	Cabinet du Dr MEURIC à Céton	200
M. François METTE Lieu-dit Brosse 61170 - ST JULIEN-SUR-SARTHE	Cabinet du Dr POP à Boucé	200
Mme Anne NEUSY Lieu-dit La Tuilerie 61400 – ST MARD-DE-RENO	Cabinet du Dr GAL à Mortagne-au-Perche	200

Mme Margot NEUVILLE 140, rue Saint Jean 14000 - CAEN	Cabinet du Dr GUIBERT à Flers	200
M. Martin PAVEC 24, rue Maréchal Gallieni 14000 - CAEN	Cabinet du Dr LEMARCHAND à Argentan	200
TOTAL		1 400

Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 06 – AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9721 – Aides au tourisme

ARTICLE 1 : d'accorder à la SCI BOCQUENCE, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de création de 2 chambres d'hôtes dans une dépendance du Haras de Bocquencé à Bocquencé, commune déléguée de La Ferté-en-Ouche, dont le coût est estimé à 73 630 €HT. L'aide départementale est plafonnée à 12 000 €

ARTICLE 2: d'accorder à la SARL DUFAS et Cie – Monaco Parc, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de réaménagement de la piscine du camping et la création d'un espace de jeux aquatiques, dont le coût est estimé à 213 853 €HT. L'aide départementale est plafonnée à 20 000 €

Les crédits correspondants 32 000 €(12 000 €+ 20 000 €) seront prélevés sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94 (subventions aux privés) gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

ARTICLE 3 : d'accorder à la Commune de Tourouvre-au-Perche, une subvention de 20% destinée à financer des travaux d'équipements de détente et de loisir autour de l'étang du bourg de Tourouvre-au-Perche (parcours santé, chemin de promenade, parc de stationnement), dont le coût est estimé à 76 582 €HT. L'aide départementale est plafonnée à 15 000 €

Le crédit correspondant sera prélevé sur le chapitre 204, imputation B3103 204 204142 94 (subventions aux communes et structures intercommunales) gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 07 – SOLIDARITE TERRITORIALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder au titre des aides de minimis, dans le cadre du programme Orn'Immo, une subvention au taux de 15 % à la SCI ANB pour financer l'acquisition et l'aménagement de bâtiments industriels destinés à la SARL LPSécurité à Flers, dont le coût est estimé à 328 932 € et représentant une dotation maximale de 49 340 €

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat financier correspondante qui figure en annexe à la délibération.

ARTICLE 3 : d'accorder une subvention de 20 % à la Commune de Saint-Bomer-les-Forges pour financer des travaux et l'acquisition de matériels pour le restaurant « Le Relais de Saint-Bomer » dont le coût est estimé à 18 770 € représentant une subvention maximale de 3 754 €

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 20 % à la Commune de Lonlay-L'Abbaye pour financer l'aménagement et l'équipement d'un salon de coiffure dont le coût est estimé à 80 000 € L'aide départementale est plafonnée à 10 000 €

La somme de 13 754 €(3 754€+ 10 000 €) sera prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 204142 93 gérée sous l'AP B3103 I 38 Commerces.

ARTICLE 5 : de fixer à 176 408 €le montant de la participation du Conseil départemental au projet de la CDC des Collines du Perche Normand concernant l'extension de la zone d'activités des Boulaies sur la Commune déléguée de Mâle.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures, dans la limite de 80 % maximum de l'aide.

Le solde sera versé sur présentation du bilan définitif de la zone, attestant d'une participation communautaire de 20 % minimum du coût de l'opération, conformément à la délibération de la commission permanente du 6 novembre 2015.

ARTICLE 6 : d'émettre un avis favorable à la demande de prorogation de 2 ans du délai pour bénéficier de l'aide départementale allouée par la Commission permanente du 23 septembre 2016 à l'association « les arts improvisés ». Le délai maximal pour engager l'opération est reporté au 23 septembre 2020.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 08 – ETUDES ET PRESTATIONS POUR MISE EN ŒUVRE DU PLAN NUMERIQUE ORNAIS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour disposer d'études et de prestations d'assistance dans le cadre du plan numérique ornaï.

La procédure est celle prévue en application des articles 42.1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 26 et 78-II-3 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans minimum ni maximum, passé pour une période allant de la date de notification du marché au 31/12/2019. Cet accord cadre sera reconductible tacitement 3 fois pour les années civiles 2020, 2021 et 2022.

Le financement est prévu au chapitre opération 20 imputation B4270 20 95 2031.

ARTICLE 2 : de valider les critères de sélection des offres suivants :

- le prix des prestations pour 40 % ;
- la valeur technique pour 60 % appréciée au regard de la note méthodologique portant notamment sur :
 - les compétences stratégiques, techniques, économiques, cartographiques et juridiques mobilisées ;
 - la connaissance des territoires, des collectivités, des institutions ;
 - la méthodologie détaillée appliquée pour traiter les aspects techniques, économiques, cartographiques et juridiques de chaque élément de mission ;

- les matériels et logiciels utilisés pour les modélisations ;
- les propositions de temps à passer sur chaque élément de mission, le nombre de réunions proposé.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure concurrentielle avec négociation, en cas d'appel d'offres infructueux (Art 25 II-6° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les documents correspondants.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 09 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – SUBVENTION INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder l'aide départementale figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2 : de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 10 – TARIFS DE RESTAURATION 2019 DANS LES COLLEGES PUBLICS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'appliquer les tarifs de restauration de collèges comme indiqué sur le tableau joint à la délibération, de maintenir les taux du fonds commun des services d'hébergement à 1,80 % et la participation des familles à la rémunération des personnels affectés au service de restauration et de l'hébergement à 22,5%, pour l'année 2019.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 11 – EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collège	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention	Fournisseur
RENE GOSCINNY – SITE CEAUCE	Achat d'un chariot liaison chaude 15 niveaux	1 608,00 €	HENRI JULIEN (62)
RENE GOSCINNY - SITE PASSAIS-VILLAGES	Achat d'un comptoir froid 2 portes	1 344,00 €	HENRI JULIEN (62)
	Achat de rayonnages 4 niveaux pour stockage de denrées	1 459,27 €	HENRI JULIEN (62)
JACQUES PREVERT - DOMFRONT EN POIRAIE	Remplacement de pièces sur l'adoucisseur du lave-vaisselle	450,48 €	GOUVILLE Froid (14)
	Achat d'une marmite bain-marie gaz	8 157,60 €	DEBCIA Froid (61)

HENRI DELIVET - CARROUGES	Achat d'un TURBOSELF (prise en charge du Département à 50 %)	2 134,48 €	TURBOSELF INCB (45)
C. LEANDRE - LA FERRIERE-AUX-ETANGS	Réparation sur cellule de refroidissement Friginox	1 930,63 €	SARL VALENTIN (61)
	Réparation sur armoire chauffante Tournus de maintien en température	660,00 €	SARL VALENTIN (61)
FRANÇOISE DOLTO - L'AIGLE	Panne température des chambres froides -Echange standard carte MICRO16	3 552,00 €	BARON (61)
YVES MONTAND - VAL-AU-PERCHE	achat de 4 chariots de service et d'une table de tri déchets	2 040,49 €	COMPTOIR DE BRETAGNE (35)
FRANÇOIS TRUFFAUT - ARGENTAN	Diverses réparations sur l'armoire froide positive (évaporateur) et la chambre froide négative (compresseur)	2 852,84 €	GOUVILLE Froid (14)
EMILE CHARTIER - MORTAGNE-AU-PERCHE	Achat d'un bain-marie sur réserve (prise en charge du Département à 50 %)	3 362,11 €	GOUVILLE Froid (14)
	TOTAL	29 551,90 €	

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 12 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder la subvention de fonctionnement suivante :

Les écoles de musique associatives ne remplissant pas la totalité des critères d'éligibilité :

Structure	Nombre d'élèves x participation départementale	Bonifications ou malus	Montant de la subvention
Association musicale carrougienne de Carrouges	53 x 10 € = 530 €	malus de 53 €	477 €
		TOTAL	477 €

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention de **2 000 €** à Flers Agglo, Conservatoire communautaire de musique pour la réalisation d'un appel à projets sur le thème du « Voyage », en partenariat avec la Médiathèque de Flers Agglo.

ARTICLE 3 : ces subventions de fonctionnement seront imputées de la façon suivante :

- 2 000 € au chapitre 65 imputation B5003 65 65734 311, subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales du budget principal 2018,
- 477 € au chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018.

ARTICLE 4 : d'accorder la subvention d'investissement suivante :

Les écoles de musique associatives :**Achat de matériels de danse et d'art dramatique :**

Structure	Acquisitions	Montant des devis TTC	% d'intervention et montant de la subvention (arrondi)
MJC de Flers	Costumes de danse	1 226,90 €	50 % 613€
TOTAL			613 €

Cette subvention sera imputée de la façon suivante :

• 613 € au chapitre 204 imputation B5003 204 20421 311, subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériels et études du budget principal 2018.

ARTICLE 5 : de verser la subvention d'investissement sur présentation des factures détaillées et acquittées.

ARTICLE 6 : d'approuver les termes des avenants financiers liant le Département de l'Orne, les établissements d'enseignement artistique et les écoles de musique associatives.

ARTICLE 7 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants.

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 13 – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018 la subvention suivante :

ANIMATION LOCALE

- Association « Il était une fois » - Alençon 1 000 €

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 14 – SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE - FESTIVAL

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2018 la subvention suivante :

Musiques classiques

- Association « Les Musicales de Mortagne et du Perche »
« Festival Les Musicales de Mortagne et du Perche » 7 000 €

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 15 – SAISON JEUNE PUBLIC 2017-2018 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE ET CDC ANDAINE-PASSAIS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Commune de Domfront-en-Poiraie et la Communauté de communes Andaine-Passais, pour la saison culturelle Jeune Public 2017-2018.

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 16 – COMMUNES D'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE ET D'AUBE – COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FLERS AGGLO – COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON : SUBVENTIONS POUR MEDIATHEQUES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

- 1 462 € à la Commune d'Athis-Val-de-Rouvre pour l'acquisition de documents imprimés et multimédias pour sa médiathèque,
- 18 522 € à la Communauté urbaine d'Alençon pour l'équipement mobilier de la médiathèque du quartier de Courteille,
- 3 000 € à la Communauté de communes Andaine-Passais pour la mise en réseau informatique de son réseau de lecture publique,
- 14 037 € à la Commune d'Aube pour les travaux de sa nouvelle médiathèque,
- 71 325 € à la Communauté d'agglomération Flers Agglo pour les travaux de restructuration de la médiathèque de Flers.

ARTICLE 2 : de prélever :

- 1 462 € au Chapitre 65, imputation B5001 65 65734 313 du budget principal 2018,
- 21 522 € au Chapitre 204, imputation B5001 204 204141 313 du budget principal 2018,
- 85 362 € au Chapitre 204, imputation B5001 204 204142 313 du budget principal 2018.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 17 – PROGRAMME SPORT (931) EQUIPEMENTS SPORTIFS (9312)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer dans le cadre des aides accordées au titre des équipements sportifs, les subventions suivantes :

				Décisions
Saint Quentin-les-Chardonnets	Extension de la salle de sport :			20 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>			
	Coût total :	300 059,99 €	100,00 %	
	Etat (DETR) :	130 000,00 €	43,32 %	
	Région (FRADT) :	90 000,00 €	29,99 %	
	Commune (fonds propres) :	60 059,99 €	20,02 %	
Conseil départemental :	20 000,00 €	6,67 %		

Communauté de communes Coeur du Perche	Construction de vestiaires de football sur la commune de Berd'huis :			30 000 €
	<u>Plan de financement prévisionnel HT :</u>			
	Coût total :	300 000,00 €	100,00 %	
	Etat (DETR) :	70 000,00 €	23,33 %	
	Etat (FSIL) :	70 000,00 €	23,33 %	
	Fédération de Football :	20 000,00 €	6,67 %	
Cdc (autofinancement) :	110 000,00 €	36,67 %		
Conseil départemental :	30 000,00 €	10,00 %		

ARTICLE 2 : de prélever les subventions correspondantes d'un total de 50 000 € dans la limite des crédits de paiements disponibles, **en dépenses d'investissement**, au chapitre 204, sur l'imputation **B5005 204 204142 32**, *Bâtiments et installations* (action équipements sportifs (9312) du programme sport (931)).

Reçue en Préfecture le : 25 septembre 2018

D. 18 – AIDES A LA JEUNESSE (9327) BOURSES JEUNESSE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'**accorder** dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de **3 080 €**:

Annexe 1 : Bourses jeunesse (29 bourses) pour un montant de	3 080 €
• <i>Formation BAFA</i>	1 500 €
• <i>Approfondissement BAFA</i>	1 300 €
• <i>Approfondissement BAFD</i>	280 €

ARTICLE 2 : de **prélever** ces aides en dépenses de fonctionnement, au chapitre 65, sur l'imputation suivante :

- **B5005 65 6513 33**, *bourses* du budget départemental 2018, la somme de **3 080 €** relative aux bénéficiaires des bourses jeunesse mentionnés dans l'annexe 1 à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 25 septembre 2018

D. 19 – SITUATION FINANCIERE AU 31 AOUT 2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication faisant apparaître la situation financière du budget départemental 2018 au 31 août 2018 par comparaison à la situation 2017 du 31 août 2017.

	Voté 2018	Réalisé au 31 août 2018	% réalisé 2018 / voté 2018	Réalisé au 31 août 2017	% réalisé 2017 / voté 2017
FONCTIONNEMENT					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	316 081 842,47	196 750 380,13	62%	192 970 346,74	62%
Dépenses réelles	285 324 842,47	166 191 033,36	58%	163 611 984,63	57%
Résultat de fonctionnement	30 757 000,00	30 559 346,77		29 358 362,11	
INVESTISSEMENT (voté 2018 hors gestion trésorerie pour 21,19 M€)					
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	52 982 726,39	24 613 771,80	46%	34 105 790,74	49%
Dépenses réelles	83 739 726,39	30 461 568,73	36%	31 953 538,07	33%
Résultat d'investissement	-30 757 000,00	-5 847 796,93		2 152 252,67	
RESULTAT GLOBAL	0,00	24 711 549,84		31 510 614,78	

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 20 – REPARTITION DES RESSOURCES DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) POUR 2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de se prononcer favorablement sur la répartition des ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, pour 2018, telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 21 – MARCHES A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX DE PEINTURE/REVETEMENTS DE SOLS DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX, LES COLLEGES PUBLICS ORNAIS ET LES CENTRES D'INCENDIES ET DE SECOURS DU SDIS DE L'ORNE – AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 15-082 CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GAGNEUX DECORS ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché à bons de commande de travaux de peinture/revêtements de sols conclu avec l'entreprise GAGNEUX DECORS d'Alençon, afin d'intégrer des prix nouveaux entrant dans l'objet du marché.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 22 – MAINTENANCE, ACQUISITION DE MODULES ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LE LOGICIEL DE GESTION DE MEDIATHEQUES (ORPHEE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement de l'accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, ni maximum, en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

L'accord-cadre serait valide dès notification pour une durée d'un an, puis reconductible 3 fois annuellement de façon expresse.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'accord-cadre à bons de commande correspondant.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 23 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour siéger au sein de la CDIDL :

- Suppléante : Madame Paule KLYMKO

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 24 – RESERVE FONCIERE SAFER : ROUTE DEPARTEMENTALE N° 924, COMMUNE D'ECOUCHE-LES-VALLEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en réserve foncière par la SAFER de Basse-Normandie, des parcelles cadastrées commune déléguée de Batilly :

Référence cadastrale	Surface	Prix principal d'acquisition	Frais d'acquisition	Dépense envisageable
27 E n° 263 288	4ha 74a 00ca 0ha 70a 20ca	50 000 €	2 000 €	52 000 €
27 B n° 233 234 235	3ha 22a 80ca 0ha 42a 40ca 0ha 83a 20ca	18 000 €	1 758 €	19 758 €
27 D n° 20 24 65 66 68 70 94	0ha 27a 10ca 1ha 75a 60ca 1ha 61a 60ca 0ha 56a 90ca 0ha 44a 05ca 0ha 14a 60ca 0ha 75a 00ca	32 000 €	1 700 €	33 700 €
Total	15ha 47a 45ca	100 000 €	5 458 €	105 458 €

et d'inscrire la dépense envisageable d'un montant de 105 458 € sur les crédits inscrits au chapitre 21 imputation B4200 21 2111 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le bon pour accord correspondant.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 25 – RETROCESSION : RD 924, PROPRIETE BATIE SERVRAI – INDEMNISATIONS RD 924, DEVIATION NORD DE FLERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver :

1°) la rétrocession de parcelles supportant un ancien corps de ferme cadastrées section AA n° 41, 42 et 49, d'une contenance totale de 1ha 87a 25ca, situées sur la RD 924 Commune de Sevrai, au profit de M. Philippe PARIS, domicilié 32 rue des Haras à Gouffern-en-Auge, au prix de 61 000 €;

2°) l'indemnisation du Gaec LEPRINCE situé 21 rue de l'Albatros à Saint-Georges-des-Groseillers, à hauteur de la facture d'eau potable fournie soit un montant de 15 363,59 € suite à la suppression d'un puits situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 220 sur la Commune de Saint-Georges-des-Groseillers dont il était propriétaire, lors des travaux de la déviation nord de Flers et de prélever cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011 imputation B4200 011 6288 621 du budget départemental ;

3°) l'indemnisation des arbres sur pieds situés sur la parcelle cadastrée section ZM n° 17 Commune de Cerisy-Belle-Etoile, au profit de M. André BLAIS, domicilié « Visance » à Cerisy-Belle-Etoile, suite à l'abandon de cette parcelle boisée lors de l'aménagement foncier pour la déviation nord de Flers et de prélever cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011 imputation B4200 011 6288 621 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, l'acte qui sera établi devant notaire ainsi que les conventions à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 26 – AMENAGEMENT FONCIER – CONSTITUTION DE COMMISSIONS INTERCOMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'instituer deux commissions intercommunales d'aménagement foncier, regroupant les Communes de Briouze, Pointel, Saint-Hilaire-de-Briouze et Les Yveteaux, d'une part, et les Communes d'Ecouché-les-Vallées et Lougé-sur-Maire, d'autre part. Sur le territoire de celles-ci, un aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE) pourrait être envisagé.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 27 – AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions aux 4 collectivités figurant dans le tableau joint en annexe 1 pour un montant de 153 620 €

Les crédits correspondants seront prélevés :

- 147 620 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental,
- 6 000 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 2041782 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 2 : de modifier le montant de la subvention allouée à la Commune de Gacé, par la Commission permanente du 22 décembre 2017 pour financer une première tranche de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal, selon les modalités précisées ci-dessous :

		<i>Montant Subventionnable</i>	<i>Taux</i>	<i>Subvention Conseil départemental</i>
1	Coût des travaux avant appel d'offres	642 000 €	20 %	128 400 €
2	Coût des travaux après appel d'offres	470 000 €	20 %	94 000 €

Le nouveau financement proposé est indiqué ci-dessous :

Dépense subventionnable : 470 000 €
Taux de subvention : 20 %
Dotation maximale de : 94 000 €

ARTICLE 3 : de proroger jusqu'au 3 octobre 2019, la date limite d'engagement des travaux pour la construction d'une nouvelle unité de traitement de 600 équivalent habitants à Soligny-la-Trappe, afin que la Communauté de communes du Bassin de Mortagne-au-Perche puisse conserver le bénéfice de la subvention, d'un montant de 54 000 €, accordée par la Commission permanente du 23 septembre 2016. Passé ce délai la subvention sera retirée.

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 20 % au Syndicat mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne pour financer des travaux d'entretien de la Risle sur le ruisseau du Vauferment dont le coût est estimé à 128 000 € TTC, représentant une subvention maximale de 25 600 €

La dépense correspondante sera prélevée, sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental.

Action 9232 – Développement durable

ARTICLE 5 : d'accorder les subventions suivantes au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources détaillées ci-dessous :

<i>Descriptif du projet</i>	<i>Montant du Projet</i>	<i>Subvention proposée</i>
Insert à bois de 7 kW	4 740 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 10 kW	5 156 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	5 251 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 7,8 kW	4 596 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	5 499 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	5 865 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Insert à granulés de 12,5 kW	5 499 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 12 kW	3 862 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 11 kW	6 073 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 9,6 kW	4 377 € TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €

Poêle à bois de 6,5 kW	4 559 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 10 kW	4 651 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6 kW	5 460 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à bois de 6,5 kW	2 710 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 177 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9,02 kW	5 684 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	6 223 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	6 346 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10,7 kW	5 250 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	3 311 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8,6 kW	5 149 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 6 kW	4 071 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 080 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 7 kW	4 856 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	6 790 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	5 796 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 417 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 903 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 12 kW	5 270 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 7,2 kW	4 978 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	5 436 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	5 266 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	5 600 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 7,45 kW	2 983 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	4 969 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 8 kW	6 929 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	7 011 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 10 kW	5 233 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Poêle à granulés de 9 kW	7 141 €TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €

Poêle de masse de 2,5 kW	13 200 TTC	50 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €
Chaudière à granulés de 15 kW	9 406 €TTC	Forfait de 1 000 €
Chaudière à granulés de 15 kW	22 026 €TTC	Forfait de 1 000 €
Chaudière à granulés de 28 kW	11 684 €TTC	Forfait de 1 000 €
Chaudière à granulés de 20 kW	18 543 €TTC	Forfait de 1 000 €
Chaudière à granulés de 15 kW	12 505 €TTC	Forfait de 1 000 €
Total		35 000 €

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

ARTICLE 6 - d'accorder une subvention de 6 800 € à l'association AILE pour la réalisation d'un maximum de 80 passages au banc d'essai tracteur sur le territoire ornais en 2018 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention, jointe en annexe, définissant les modalités de versement de la participation départementale.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Action 9234 – Aides diverses - Plantations

ARTICLE 7 : d'accorder les subventions suivantes :

Plan de gestion

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Projet</i>	<i>Montant forfaitaire de l'aide</i>
Alain BOULENT	La Rouillère Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE	Plan de gestion	800 €
Total			800 €

Plantations

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Type de plantation</i>	<i>Longueur du projet en m</i>	<i>Montant unitaire de l'aide en €</i>	<i>Montant de la subvention en €</i>
Florian CROCHET	8, rue Berrger 61700 CHAMPSECRET	Création de haies à plat	245	1	815
		Création de haies sur talus	180	3	
		Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère à plat ou sur talus	30	1	
Total			455		815

La dépense correspondante, soit 1 615 €(800 €+ 815 €), sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 28 – POLITIQUE CONTRAT DE VILLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder les subventions suivantes :

Contrat de ville d'Alençon :

- 4 950 € à l'association Accueil et Promotion des Etrangers pour son action « médiation –accompagnement social individualisé »,
- 1 350 € à l'association Accueil et Promotion des Etrangers pour son action « part âges »,
- 500 € à l'association Edith Bonnem pour son action « éducation à la mobilité dans les écoles »,
- 3 500 € à l'association Régie des quartiers alençonnaise pour son action « écrivain public »,
- 1 000 € à l'association Régie des quartiers alençonnaise pour son action « réseaux d'interprétariat social »,
- 2 700 € à l'association Régie des quartiers alençonnaise pour son action « service médiation sociale énergie »,
- 2 000 € à l'association AGV 61 pour son action « devenir acteur de sa santé ».

Contrat de ville d'Argentan :

- 2 700 € à l'association De-ci De-là pour son action « animation d'un lieu de convivialité »,
- 1 000 € à l'association Passerelles théâtre pour son action « culture et citoyenneté »,
- 2 450 € à l'association Générations en mouvement pour son action « hiver magique aux Provinces »,
- 3 500 € à l'association Empreintes citoyennes pour son action « Citoyenneté et bénévolat ».

Contrat de ville de Flers :

- 1 500 € à l'association Interactions pour son action « Coopérative Jeunesse de Services ».

ARTICLE 2 : les dépenses seront d'imputées au chapitre 65 imputation B8710 65 6574 58, subventions aux associations.

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions suivantes :

Contrat de ville de L'Aigle :

- 1 500 € au CIAS de L'AIGLE pour son action « écrivain public »,

Contrat de ville d'Argentan :

- 200 € au Collège Jean Rostand pour son action « Parcours santé et citoyenneté : mieux vivre ensemble au collège ».

ARTICLE 4 : les dépenses seront imputées au chapitre 65 imputation B8710 65 65737 58, subvention aux établissements publics locaux.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 29 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder au titre de l'année 2018 les subventions suivantes à l'Association MEDIA'DOM :

- pour l'action « médiation à domicile pour un logement pérenne » : 7 500 €
- pour l'action « comment vaincre l'incurie pour mieux se loger » : 8 000 €

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au B8710 65 6574 58.1 fonds de solidarité logement.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 30 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL ET DES POLITIQUES DE L'HABITAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder l'aide complémentaire à l'aide de solidarité écologiques de l'ANAH pour le ménage bénéficiaire concerné par le programme avec un montant de 250 €

ARTICLE 2 : d'imputer ces dépenses au chapitre 204, imputation B 8710 204 20422 72 subventions d'équipement aux personnes de droit privé, gérée sous autorisation de programme n° B8710 1 41 logement affectation 3672 dans l'opération réalisée par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 32 – REFECTION D'UN OUVRAGE D'ART SOUS LA VOIE COMMUNALE 17 – VOIE VERTE BRIOUZE/BAGNOLES-EN-NORMANDIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9721 – Aides au tourisme

ARTICLE 1 : de financer la remise en état de l'ouvrage d'art supportant la voie communale n°17 dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer en voie verte sous maîtrise d'ouvrage départementale, pour un montant prévisionnel de 117 000 €TTC.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe à la délibération avec La Ferté-Macé et relative à la répartition des charges d'entretien de cet ouvrage.

Le crédit correspondant soit 117 000 € sera prélevé sur le chapitre 23 imputation B4400 23 2312 74 gérée sous l'autorisation de programme B4400 I 16 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 33 – AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20% à l'association départementale des Groupes Vivre en Agriculture (GVA) destinée à financer les collectes et le recyclage de pneus utilisés en couverture de silos à ensilage :

<i>Nom du GVA organisateur</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu de la collecte</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>Tonnage facturé</i>	<i>Coût HT €</i>	<i>Subvention du Département (20%) €</i>
Pays d'Ouche	04/04/2018	BRUNET JOEL - ST OUEN SUR ITON	2	15	1 850	370
Argentan-Mortrée-Ecouché	24/04/2018	GAEC DES SAPINS LA HAYEE - ALMENECHES	1	27	3 260	652
		AGRIAL - RANES	3			
Bellême Pervençhères	14/05/2018	EARL DE LA LIJARDIERE - PERVENCHERES	5	107	13 380	2 676
Pays d'Ouche	14/05/2018	FREON ELAGAGE - AUBE	4			
	15/05/2018	AGRIAL VILLERS EN OUCHE LA FERTE-EN-OUCHE	6			
	16/05/2018	GAEC DES SILEX GLOS LA FERRIERE - LA FERTE EN OUCHE	1			
	25/05/2018	GAEC DES FOSSES - MOUSSONVILLIERS ST MAURICE LES CHARENCEY	1			
Bellême Pervençhères	28/05/2018	EARL DE LA GUITONNIERE - EPERRAIS BELFORET-EN-PERCHE	5	70	9 270	1 854
Vallée de l'Huisne	01/06/2018	AXEREAL - DANCE PERCHE-EN-NOCE	4			
Alençon-Sées	20/06/2018	AGRIAL - SEES	8			
Le Méle-Courtomer	25/06/2018	EARL DES VIGNETTES - MONTCHEVREL	2			
Alençon-Sées	26/06/2018	AGRIAL - ALENCON	3			
Gacé	27/06/2018	GAEC SAILLARD - VILLEBADIN GOUFFERN-EN-AUGE	3	4		
Vimoutiers	27/06/2018	AGRIAL - VIMOUTIERS				
TOTAL			52	219	27 760	5 552

La dépense correspondante, soit 5 552 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder les subventions suivantes dans le cadre des aides aux petits investissements agricoles :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Adresse</i>	<i>Qualité du demandeur</i>	<i>Description de l'investissement</i>	<i>Montant du projet HT en €</i>	<i>Taux de subvention</i>	<i>Montant subvention en €</i>
EARL Avenel MP	St Yvière 61570 MONTMERREI	AB	Moulin à farine pour vente directe	9 795	60%	5 877
Philippe BALLON	La Vieville 61210 MENIL HERMEI		Matériel de contention	3 720	40%	1 488

GILDAS BOURGOIN	Mont-Froger 61360 St JOUIN DE BLAVOU	JA	Niches à veaux et matériel de contention	9 710	60%	5 826
GAEC Bunel	Le Bouillonay 61230 CROISILLES	AB	Lamier	9 500 €	60%	5 700
GAEC de la Côte	La Trulière 61 410 St OUEN LE BRISOULT	JA	Matériel de contention	9 970	60%	5 982
GAEC Daniel	La Motte 61170 St JULIEN SUR SARTHE		Désinfection automatique des faisceaux de traite	8 800	40%	3 520
Norbert DESIERREY	Chaigné 61250 MENIL ERREUX		Matériel de clôtures	9 710	40%	3 884
Patrice DESSARTRE	La Butte des Mares 61170 BURES		Matériel de contention	9 080	40%	3 632
Camille DUVAL	Le Bois des Ventes 61120 LE RENOUARD	JA	Epareuse	9 900	60%	5 940
GAEC de la Noé aux Geais	La Noé aux Geais 61700 St BOMER LES FORGES		Asperseur pour épandage eaux blanches et eaux vertes sur prairies	9 960	40%	3 984
GAEC des Osiers	Les Osiers 61500 AUNOU SUR ORNE		Aménagement de bâtiment (translucide, bardage coupe-vent)	9 620	40%	3 848
GAEC Graindorge et Fils	Langue Noé 61220 LE MENIL DE BRIOUZE	JA	Cage de parage, repousse fourrage et auge en béton	9 990	60%	5 994
SCEA Osmael	La Vallée 61390 TREMONT	JA	Système de détection de chaleur	9 870	60%	5 922
HERVIEU Cyprien	16 rue de l'église 61 100 LANDISACQ	JA	Pailleuse	9 800	60%	5 880
Olivier HUSNOT	La Levrie Athis de l'Orne 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE		Matériel de clôtures et Herbomètre	9 750	40%	3 900
Maxime JARDIN	Les Pensions de la Fenderie La Noé Bocquencé 61550 LA FERTE EN OUCHE		Andaineur	5 450	40%	2 180
GAEC des 3 Sources	Les Rivières 61100 CALIGNY		Niches à veaux	10 000	40%	4 000
EARL Léger	La Mansonnère Chenedouit 61210 PUTANGES LE LAC	JA	Matériel de contention et niches à veaux	9 990	60%	5 994
EARL Ferme de l'Alliance	La Bonnerie 61120 PONTCHARDON	AB	Système d'aspersion sous serre pour cultures maraîchères	7 120	60%	4 272
EARL de Grignon	Grignon 61430 MENIL HUBERT SUR ORNE		matériel de contention	9 940	40%	3 976
Thierry MARIE	15 La Desverie 61270 RAI		Faucheuse et faneuse	6 365	40%	2 546
Clément MARTIN	La Vente Bunoust 61450 BANVOU	JA	Matériel de clôtures et niches à veaux	10 000	60%	6 000
Béatrice METAYER	Beauvais 61390 FERRIERES LA VERRERIE		Abreuvoirs avec système anti-gel	9 950	40%	3 980
Béatrice MOULIN	Valomer 61170 St JULIEN SUR SARTHE		Matériel de transformation pour vente directe	9 770	40%	3 908
Jocelyne NALET	Haras du Bocage 199 Le Beau levêque 61120 CANAPVILLE		Matériel de clôtures	3 750	40%	1 500
GAEC du Tertre	Le Tertre 61420 FONTENAI LES LOUVETS		Matériel de contention et abreuvoirs	6 380	40%	2 552
Christophe QUELLIER	Le Coudray 61600 LA CHAUX	JA	Couloir et parc de contention et caméra de surveillance	8 630	60%	5 178
GAEC Rotours à la Terre	La Mare Les Rotours 61210 PUTANGES LE LAC	JA-AB	Nettoyeur haute pression, SAS sanitaire	9 970	60%	5 982
GAEC RONARCH	La Foucaudière 61550 LA GONFRIERE		Parc de contention mobile et système de pesée automatique pour la volaille	7 970	40%	3 188

Luc SASSEL	Les Corvées Haleine 61410 RIVES D'ANDAINE	JA	Distributeur automatique d'aliment et niches à veaux	9 840	60%	5 904
Denis TOUTAIN	Les Parcs 61100 Ste OPPORTUNE		Faucheuse et pince de type "Manubal"	9 550	40%	3 820
GAEC Tritten	Le Plessis Neuilly sur Eure 61290 LONGNY LES VILLAGES		Chien électrique, niches à veaux et cage de parage	6 470	40%	2 588
EARL du Souchey	Le Souchey 61300 St SULPICE SUR RISLE	AB	Trieur à céréales	9 740	60%	5 844
TOTAL				290 060		144 789

ARTICLE 3 : de retirer la subvention de 4 000 € attribuée au GAEC Grippon situé à Lonlay-L'Abbaye par la Commission permanente du Conseil départemental du 30 mars 2018.

ARTICLE 4 : d'attribuer une subvention de 40 % au GAEC Grippon situé à Lonlay-L'Abbaye destiné à financer un système de ventilation pour le bâtiment d'élevage, pour un coût estimé à 8 530 € représentant une dotation maximale de 3 412 €

La dépense correspondante, soit 144 201 € (144 789 € - 4 000 € + 3 412 €) sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide d'un du Conseil départemental de l'Orne et de l'Union européenne au titre du type d'opérations 4.1.1 « investissement dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale », nécessité par la transformation du GAEC de la Vallée du Trémont en EARL de la Vallée du Trémont, générant une modification de la répartition des subventions pour chacun des financeurs.

ARTICLE 6 : d'approuver la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Orne, jointe en annexe et d'autoriser M. le Monsieur le Président du Conseil départemental à la signer.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 34 – HARAS NATIONAL DU PIN – CONVENTION D'UTILISATION PARTAGEE DE L'HIPPODROME DE LA BERGERIE AVEC LA SOCIETE DES COURSES DU PIN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention d'occupation partagée du domaine public entre l'EPA Haras national du Pin, le Conseil départemental et la Société des courses du Pin, jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 35 – AIDE A UNE MANIFESTATION EQUESTRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la filière équine (9243) une aide financière à l'Association Equitation 82, pour un montant de **700 €**

ARTICLE 2 : de **prélever** cette aide en dépenses de fonctionnement, au chapitre 65, sur l'imputation suivante :

B5005 65 6574 32.1, *subventions aux personnes et aux associations*, du budget départemental 2018, la somme de **700 €**

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 36 – MAINTENANCE DES ESPACES VERTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des espaces verts du Conseil départemental de l'Orne, suivant la procédure indiquée aux articles 42.1.a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 25.I.1, 66 à 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Le marché à intervenir sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec publicité européenne, passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, reconductible tacitement trois fois par période d'un an et pour une durée maximale de quatre ans, sans montant minimum, mais avec un montant maximum annuel.

Le financement est prévu au chapitre opération 011 imputation B4460 011 61521 0202.

Les prestations, réparties en quatre lots, sont estimées annuellement à :

Lot n°1 - Élagage/abattage/dessouchage sur l'ensemble du département montant maximum 80 000 €HT ;

Lot n°2 - Entretien des espaces verts zone Sud (cantons d'Alençon 1, Alençon 2, Damigny, Sées, Radon,) montant maximum 100 000 €HT ;

Lot n°3 - Entretien des espaces verts zone Nord (cantons d'Argentan 1, Argentan 2, L'Aigle, Rai, Tourouvre, Vimoutiers, Mortagne-au-Perche, Bretoncelles, Ceton,) montant maximum 100 000 €HT ;

Lot n°4 - Entretien des espaces verts zone Ouest (cantons d'Athis, Bagnoles de l'Orne, Flers 1, Flers 2, Domfront, La Ferté-Macé, Magny le Désert) montant maximum 60 000 €HT.

ARTICLE 2 : de réserver le lot n° 2 à une entreprise adaptée ou à un établissement d'aide par le travail (en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 13 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

ARTICLE 3 : de fixer les critères d'attribution suivants :

Lot 1 :

- valeur financière : 80%,
- valeur technique : 20%, appréciée au regard du mémoire justificatif qui devra notamment préciser la méthodologie de la société pour la mise en sécurité des chantiers et des personnes et tout élément apportant une plus-value qualitative,

Lots 2, 3 et 4 :

- valeur financière : 80%,
- valeur technique : 20%, appréciée au regard du mémoire justificatif qui devra préciser :
 - les moyens matériels et humains dédiés,
 - La prise en compte du développement durable, démarche éco-responsable de la société et tout élément apportant une plus-value qualitative et mettant en évidence les performances sociales et/ou environnementales de l'entreprise.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer la procédure correspondante.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une procédure concurrentielle avec négociation, en cas d'appel d'offres infructueux (Art 25 II-6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

ARTICLE 6 : d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ces prestations.

ARTICLE 7 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

ARTICLE 8 : de procéder à l'acceptation des sous-traitants le cas échéant et à l'agrément des conditions de paiements ainsi que la décision de résiliation.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 37 – PLAN NUMERIQUE ORNAIS – CONVENTION A PASSER AVEC ENEDIS, TES61 ET ORNE METROPOLE TRES HAUT DEBIT POUR L'UTILISATION DE SUPPORTS BASSE ET HAUTE TENSION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à venir avec ÉNEDIS, TE61 et Orne Métropole Très Haut Débit relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 1^{er} octobre 2018

D. 38 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour siéger au sein d'Initiative-Orne

- Titulaire : M. Jean-Pierre FERET

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 39 – COLLEGE GEORGES BRASSENS D'ECOUCHE LES VALLEES – MISE EN CONFORMITE DES SALLES, REAMENAGEMENT DE L'ESPACE LAVERIE ET EXTENSION DU REFECTOIRE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux de mise en conformité des salles, le réaménagement de l'espace laverie et l'extension du réfectoire du collège « Georges Brassens » à Écouché-les-Vallées (61) :

Lot 1 : Démolition/gros-œuvre/VRD

Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION MAYENNE de Laval (53)

Pour un montant de 295 522,97 €HT

Lot 2 : Charpente/ossature bois/bardage

Entreprise DELVALLE-GONDOUIN de Rai (61)

Pour un montant de..... 59 000,00 €HT

Lot 3 : Etanchéité/couverture

Entreprise DELVALLE-GONDOUIN de Rai (61)

Pour un montant de 329 933,85 €HT

<u>Lot 4</u> : Menuiseries extérieures aluminium/protection solaire Entreprise SPBM d'Arçonnay (72) Pour un montant de.....	355 000,00 €HT
<u>Lot 6</u> : Faux-plafonds Entreprise QUALI-PROFIL de Saint-Germain-du-Corbéis (61) Pour un montant de	48 027,95 €HT
<u>Lot 7</u> : Plomberie/Sanitaire/chauffage/ventilation Entreprise SANI-CHAUFFAGE d'Argentan (61) Pour un montant total de	208 397,57 €HT
Soit solution de base	205 736,43 €HT
Et variante obligatoire imposée n°2	2 661,14 €HT
<u>Lot 8</u> : Equipements de cuisine Entreprise GOUVILLE FROID de Bretteville-sur-Odon (14) Pour un montant de	58 894,75 €HT
<u>Lot 9</u> : Equipements spécifiques Entreprise CREALABO de Laigné-en-Belin (72) Pour un montant de	15 500,00 €HT
<u>Lot 10</u> : Electricité courant fort et faible Entreprise EIFFAGE ENERGIE BN de Lonrai (61) Pour un montant de	273 000,00 €HT
<u>Lot 11</u> : Peinture Entreprise SAS DURAND de Mayenne (53) Pour un montant de	104 680,00 €HT
<u>Lot 13</u> : Carrelage/faïence Entreprise SARL SCHMITT d'Athis-Val-de-Rouvre (61) Pour un montant de	66 557,56 €HT
<u>Lot 14</u> : Désamiantage Entreprise VALGO de Petit-Couronne (76) Pour un montant de	319 976,00 €HT

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les marchés, ainsi que tous les documents correspondants et procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 40 – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES A RECRUTEMENT INTERDEPARTEMENTAL – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – EURE, SARTHE ET CALVADOS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des collèges ornaix à recrutement interdépartemental pour l'année scolaire 2016-2017 de la manière suivante :

Département de la Sarthe :

COLLEGE		MONTANT
Privé	« Notre-Dame » Alençon	12 045,00 €
	« Saint-François-de-Sales » Alençon	29 565,00 €
Public	« Saint-Exupéry » Alençon	12 539,00 €
TOTAL		54 149,00 €

Département du Calvados :

COLLEGE		MONTANT
Privé	« Giel Don-Bosco » Giel-Courteilles	3 732,12 €

Département de l'Eure :

COLLEGE		MONTANT
Privé	« Foch » L'Aigle	32 120,00 €

Ces participations totales d'un montant de 90 001,12 € seront imputées au chapitre 74 imputation B5004 74 7473 221.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention conclue avec le Département du Calvados pour l'année scolaire 2016-2017, dont le modèle est joint en annexe à la délibération.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention conclue avec le Département de l'Eure, dont le modèle est joint en annexe à la délibération.

ARTICLE 4 : de participer aux dépenses de fonctionnement du collège public « Les alpes Mancelles » de Moulins-le-Carbonnel, à hauteur de 21 035 € pour l'année scolaire 2016-2017. Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 6558 221 autres contributions obligatoires du budget départemental 2018.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 41 – RELAIS D'SCIENCES DE CAEN – FETE DE LA SCIENCE 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association Relais d'sciences de Caen, pour l'organisation de l'édition 2018 de la fête de la science. Cette somme sera prélevée au chapitre 65 imputation B5004 65 6574 23 subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget départemental 2018.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 42 – CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DES REPAS DU COLLEGE JEAN ROSTAND PAR LE LYCEE GABRIEL D'ARGENTAN

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la nouvelle convention relative à la fourniture des repas du collège « Jean Rostand » par le lycée Gabriel d'Argentan.

ARTICLE 2 : de verser la participation du Conseil départemental pour le financement des personnels de cuisine et de service du lycée Gabriel à hauteur de 104 909 € pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

ARTICLE 3 : de prélever ce montant de 104 909 € au chapitre 65 imputation B5004 65 65732 221 subvention de fonctionnement à la région.

Reçue en Préfecture le : 26 septembre 2018

D. 43 – FESTIVAL JAZZ EN OUCHE 2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la Ville de L'Aigle pour la programmation du festival « Jazz en Ouche » 2018.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 44 – SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LITTERAIRE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65 imputation B5003 65 65734 311, subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales du budget principal 2018 la subvention suivante :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| ➤ Flers Agglo | |
| Fête du livre « Le Voyage » | 5 000 € |

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 45 – MISSION MUSIQUES ACTUELLES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes du contrat de filière régionale musiques actuelles pour la Normandie 2018-2021 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à le signer.

ARTICLE 2 : d'approuver les termes des trois appels à projets.

ARTICLE 3 : d'approuver les termes du nouveau dispositif Start & Go.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 46 – SAISON CULTURELLE JEUNE PUBLIC 2018-2019 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer et de prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65 imputation B5003 65 311.1 6568, Autres charges de gestion courante du budget principal 2019 la subvention suivante :

➤ Ville L'Aigle 8 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver les conventions de partenariat pour la programmation et l'organisation de la saison Jeune Public 2018-2019 et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 47 – REORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de retenir la nouvelle sectorisation des bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale de l'Orne, passant ainsi de 7 bassins à 5 bassins géographiques afin de prendre en compte les réalités du terrain et mieux répondre aux besoins des nouveaux territoires.

ARTICLE 2 : d'appliquer cette nouvelle organisation de l'action de la Médiathèque départementale de l'Orne au 1^{er} janvier 2019.

Reçue en Préfecture le : 27 septembre 2018

D. 48 – OPERATIONS ARCHEOLOGIQUES – MODIFICATION DU BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'annuler la subvention de 8 000 € attribuée à Mme Anne-Sophie VIGOT, archéologue habilitée par la DRAC, pour l'opération ci-après : Aide à la préparation de publication – Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois – Abbaye.

ARTICLE 2 : d'attribuer 8 000 € au bureau d'études EVEHAS SAS de Limoges en faveur de Mme Anne-Sophie VIGOT, archéologue habilitée par la DRAC, pour l'opération ci-après : Aide à la préparation de publication – Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois – Abbaye.

ARTICLE 3 : de prélever cette dépense sur les crédits inscrits sur le budget principal 2018 au chapitre 65 imputation B5007 65 6574 312, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé.

Reçue en Préfecture le : 25 septembre 2018

D. 49 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour siéger au sein de la CDEN

- Titulaire : Monsieur Marc LE PICARD

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018

D. 50 – DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner pour siéger au sein de l'instance départementale et de l'instance régionale du FDVA :

- Madame Christine ROIMIER

Reçue en Préfecture le : 24 septembre 2018